Le Courrier du Loiret, 2 novembre 2017

Les politiques se mobilisent

Favorable à un moratoire

Jean-Pierre Sueur réclame un moratoire. Le sénateur du Loiret milite pour le maintien de tous les emplois aidés existants.



Le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur.

Saisi par des élus, des responsables d'associations (notamment celles qui œuvrent auprès des handicapés), des responsables d'établissements scolaires, le sénateur du Loiret, confortablement réélu en septembre, a pris sa plus belle plume pour défendre les contrats aidés auprès du Premier ministre, Édouard Philippe, dont « l'arrêt brutal plonge les plus jeunes tout particulièrement dans le désarroi. Ces suppressions n'ont donné lieu à aucune anticipation, ni concertation et entraînent de lourdes difficultés ».

Il milite donc pour un moratoire qui se traduise, dans l'immédiat, par le maintien de tous les emplois aidés existants. Le gouvernement lui a partiellement donné raison en créant une mission sur les « dispositifs actuels à renforcer ou à modifier » qu'il a confié à Jean-Marc Borello, président du groupe SOS (économie sociale et solidaire).

Pour autant, Jean-Pierre Sueur ne nie pas la réalité. « Le débat est ancien. Depuis 30 ans, les emplois aidés font des allers et retours sous diverses formes et ce n'est pas la première fois que de tels dispositifs sont mis en cause. Même si l'économie connaît une embellie, l'ennui c'est qu'on est loin d'une situation où les entreprises créent du plein-emploi. Il y a une population qui reste sur le carreau, je pense notamment aux jeunes en difficulté qui ne trouvent pas d'emplois. L'avantage des emplois aidés, c'est que ça permet de leur mettre le pied à l'étrier en vue de leur future insertion professionnelle. D'autre part, certaines tâches sont indispensables comme les emplois d'auxiliaire de vie scolaire ».

Brutal et irrespectueux

Bien qu'elle ne soit pas de la même chapelle, la députée (LR) de la 5e circonscription, Marianne Dubois, s'en prend, elle aussi, à la méthode : « Cette décision est brutale et irrespectueuse notamment vis-à-vis des associations qui font un travail formidable », regrette-t-elle en citant le cas de l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Neuville-aux-Bois qui a dû se séparer de trois emplois aidés sur les neuf qui avaient été recrutés.

P. L. G.

Phoca PDF